ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 15306

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation anormale qui est faite aux personnes handicapées, hospitalisées pour maladies graves qui bénéficient ainsi de soins réguliers, de matériel et médicaments adaptés à leur problème de santé, mais qui, une fois de retour à leur domicile ne peuvent plus prétendre à cette qualité de soins et doivent se contenter d'un traitement moins performant. Peut-on admettre cette inégalité devant la maladie, la souffrance de certains handicapés ou malades incurables qui devraient au contraire faire l'objet de mesures spécifiques en la matière tant dans le milieu hospitalier, qu'à leur domicile. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette situation et de permettre une réelle politique de santé publique vis-à-vis de ces malades nécessitant des soins adaptés et coûteux.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15306
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3118